

Projet de rapport

Conseil communal de Vully-les-Lacs

Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2016 de la Commune de Vully-les-Lacs

La commission de gestion s'est réunie les 8 et 15 juin 2017 et le 13 juin avec la présence de Mme Marlène Biedermann, boursière et tous les membres de la municipalité pour l'examen des comptes 2016 et du rapport sur les comptes de M. Pierre Busset, fiduciaire.

Nous pouvons relever que les comptes et le résultat ressemblent beaucoup aux exercices positifs précédents. Pour faire son analyse, la commission a comparé les comptes 2015 et 2016 ainsi que le budget 2016. Les écarts les plus importants des revenus sont principalement dus à une estimation prudente des rentrées fiscales et des taxes liées à des constructions. Du côté des charges les augmentations importantes proviennent des amortissements supplémentaires de CHF 3'329'267.91. Ceci est une bonne preuve de l'excellente et saine gestion de nos finances communales. Après avoir analysé le détail des comptes, la commission a reçu des réponses claires à ses questions par Mme Marlène Biedermann, boursière et les membres de la municipalité. Monsieur Pierre Busset, fiduciaire affirme dans son rapport que la comptabilité est tenue correctement et avec exactitude. Les soldes des comptes de la trésorerie et des emprunts ainsi que les comptes débiteurs, créanciers, transitoires passifs et actifs ont été vérifiés en détail par la fiduciaire et sont rapportés correctement dans le bilan. Nous tenons à féliciter la boursière et son équipe pour le bon travail fourni.

D'une manière générale nous mettons en évidence un compte de fonctionnement équilibré avec un revenu de Fr. 32'813.90 supérieur aux dépenses.

Total des revenus : CHF 18'264'682.38

Total des charges : CHF 18'231'868.48

La marge d'autofinancement, à savoir l'excédent de revenus purement financier (cash flow) se montant à Fr. 3'413'617.79 est comme les années précédentes à nouveau excellent.

Malgré l'important investissement brut (principalement le solde de la « Construction de l'école primaire à Salavaux EPK ») de Fr. 5'459'279 en 2016, l'endettement net de la commune n'a augmenté que de Fr. 2'045'651. L'endettement total par habitant est avec Fr. 6'692 plus haut que la moyenne des communes vaudoises en 2014. Celui-ci étant de Fr. 5439 sans Lausanne.

La commission a examiné la liste des crédits d'investissement votés par le conseil. Nous avons pu constater que les budgets sont bien sous contrôle. A cet effet nous tenons à féliciter la municipalité pour le bon contrôle des coûts et des économies faites dans le cadre de nos projets.

Le syndic nous confirme que le fond abris PC (fond créé par les dispenses) est de 977'430.60, en accord avec la situation du service cantonal de la sécurité civil et militaire, va être dissout avec le bouclage de notre projet « Construction de l'école primaire à Salavaux EPK ». Ceci va être fait pendant la 2^{ème} moitié 2017 parce que nous avons reçu la bonne

nouvelle que le canton va ajouter un montant supplémentaire pour des dispenses d'environ Fr. 170'000.

De manière générale nous pouvons dire que la municipalité et la boursière ont bien respecté les recommandations de la fiduciaire.

La commission prend note qu'il faut attendre longtemps pour obtenir des subventions ou des participations de tiers pour nos projets. Elle recommande qu'à l'avenir on n'amortisse pas totalement ces projets mais seulement jusqu'au solde des rentrées attendues.

Notre travail de contrôle a été effectué par analyse des chiffres présentés. Nous partons du principe que la fiduciaire mandatée par la municipalité a vérifié en détails et validé cet exercice comptable.

La commission se rallie à la conclusion du rapport Busset :

Le résultat de l'exercice 2016 est à nouveau remarquable. Grâce à ses fonds propres et à l'excellente marge d'autofinancement, l'augmentation de l'endettement, attendue, a été maintenue dans des limites raisonnables.

Les membres de la commission de gestion:

1. René Fluri

2. Didier Bardet

3. Geneviève Bardet Leresche

4. Julien Bessard

5. Claude Besson

6. Christian Genilloud

7. Philippe Loup